

LOI N° 010 /PR/2008

**Autorisant le Président de la République à ratifier
l'Accord portant création de la Société Internationale
Islamique de Financement du Commerce (SIFC)**

Vu la Constitution ;

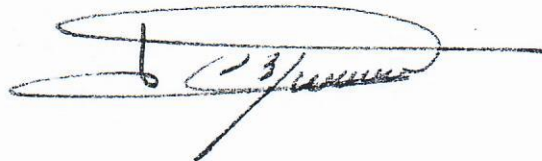
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 28 Mai 2008 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1. Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord portant création de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC), signé le 31 Mars 2006 à Koweït, Etat de Koweït.

Article 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *SMID NGI*

Fait à N'Djaména, le...06 JUIN 2008.....



IDRISS DEBY ITNO